



# Soutien de projets fédérateurs inter-regroupement

---

**L'objectif de ce programme est de constituer des équipes de recherche affiliées à plusieurs regroupements stratégiques.**

Chacun des regroupements impliqués mettra une réserve maximale d'un certain montant pour constituer ainsi le fond principal du concours. Le montant final sera déterminé en fonction des projets sélectionnés ainsi que de la composition des équipes de recherche. L'enjeu principal est d'assurer une équité pour chacun des regroupements entre les montants investis et le retour pour les membres de chacun des regroupements participants.

**L'équipe de recherche devra être constituée de cochercheurs et de cochercheuses affiliés à l'un des regroupements stratégiques visés par ce concours.** Elle pourra notamment compter sur l'implication d'un ou plusieurs partenaires ainsi que des collaboratrices et des collaborateurs. L'expertise académique peut être complétée par le savoir-faire de partenaires industriels potentiels.

Un des objectifs concomitants vise la formation de personnel hautement qualifié dans des domaines de recherche porteurs. Plus spécifiquement, le but de ce fonds de démarrage est d'appuyer la formation d'équipes de cochercheuses et de cochercheurs qui travailleront à **l'élaboration de projets de recherche d'envergure** qui pourront éventuellement faire l'objet d'une demande de subvention appropriée auprès du CRSNG, du FRQNT ou tout autre organisme subventionnaire.

Il y a deux catégories de projets:

- 1) Projet à vocation d'application;**
- 2) Projet à vocation de recherche fondamentale.**

Les cochercheurs principaux ou cochercheuses principales devront indiquer à quelle catégorie leur projet appartient dans le formulaire de demande. Les évaluateurs en tiendront compte en appliquant des critères différents selon le type de projet (voir la liste des critères d'évaluation).

Les regroupements stratégiques (RS) participant à ce programme sont : le Centre d'optique, photonique et laser (COPL), le Centre québécois sur les matériaux fonctionnels (CQMF), l'Institut transdisciplinaire d'information quantique (INTRIQ), le Regroupement stratégique en



microsystèmes du Québec (ReSMiQ), le Regroupement québécois en matériaux de pointe (RQMP), et le Centre pour les systèmes, technologies et applications en radiofréquences et communications (STARacom).

## I. Glossaire

Cochercheuse, cochercheur : Statut d'un chercheur ou d'une chercheuse universitaire faisant partie de la composition officielle d'un regroupement stratégique FRQNT.

Demandeur principal : Cochercheuse ou cochercheur assurant la direction scientifique du projet ou de la programmation de recherche faisant l'objet de la demande de financement.

Codemandeur : Cochercheur ou cochercheuse qui présente une demande de financement conjointement avec le demandeur principal et qui partage la responsabilité à l'égard de l'atteinte des résultats du projet.

Collaboratrice, collaborateur : Personne déclarée par le chercheur principal ou la chercheuse principale comme apportant une expertise spécifique au projet ou à la programmation de recherche faisant l'objet de la demande de financement. Elle ne peut se voir déléguer la gestion d'une partie des fonds et n'est pas un cochercheuse ou un cochercheur.

## II. Critère d'éligibilité d'un projet

- Le demandeur principal doit être un cochercheur ou une cochercheuse affilié à l'un des RS participants à ce programme.
- La composition officielle de l'équipe présentée dans la demande de financement doit inclure au moins deux (2) cochercheuses ou cochercheurs appartenant à des RS distincts, incluant le demandeur principal de l'un ou l'autre des RS impliqués.
- Le nombre minimum de regroupements représenté par les affiliations des cochercheurs ou cochercheuses œuvrant sur le projet doit être de deux (2) au minimum.
- La composition de l'équipe peut aussi inclure des collaboratrices ou collaborateurs. Cependant leur affiliation ne peut pas servir au calcul du nombre de RS représenté dans la demande.
- Les cochercheurs ou cochercheuses ne peuvent faire partie de la composition officielle que d'une seule demande.
- Les équipes à qui l'aide financière est octroyée devront soumettre une déclaration détaillée de la ventilation du montant reçu, ceci en conformité avec les règles du FRQNT.



- Les chercheuses et chercheurs appartenant à plusieurs RS doivent participer en choisissant une seule affiliation (la plus pertinente pour le projet présenté).

### III. Montant de l'aide financière

- Le montant total de l'enveloppe accordé à chacun des projets sélectionnés est modulé en fonction du nombre de regroupements stratégique représenté par les affiliations des cochercheurs et cochercheuses.
- Le montant unitaire à être versé par un RS à un groupe de cochercheuses et de cochercheurs qui lui sont affiliés est de 5 000\$ minimum. Ainsi **un montant de base minimum de 10 000\$ sera accordé pour un projet** impliquant deux (2) RS, 15 000\$ pour un projet impliquant trois (3) RS, et ainsi de suite. Le montant qui sera versé par un RS à ses membres sera déterminé par le comité d'évaluation et la direction du RS concerné.

### IV. Critère d'évaluation généraux

En plus des critères spécifiques, les évaluateurs donneront la priorité aux projets répondant aux conditions suivantes:

- Les projets mettant de l'avant de nouvelles collaborations entre cochercheurs et cochercheuses
- Les projets permettant de répondre aux objectifs de développement durable (ODD)

### V. Évaluation des projets soumis

**1. Plan de travail du projet (10/50) :** le projet doit avoir un plan de travail clair et cohérent démontrant une grande probabilité d'atteindre les objectifs dans le délai proposé.

**2. Composition de l'équipe et mérite scientifique (10/50) :** la composition de l'équipe doit compter des chercheuses et chercheurs dont l'affiliation favorise la plus grande diversité possible en termes de regroupement participant et de compétence. Le projet doit être scientifiquement fondé et générer de nouvelles connaissances ou appliquer des connaissances existantes de manière innovante.

**3. Compétence de recherche (10/50) :** l'équipe de recherche doit avoir l'expertise nécessaire pour répondre aux objectifs définis et mener le projet à terme. L'expertise académique peut être complétée par le savoir-faire de partenaires industriels potentiels.



**4a. Retombées et impacts attendus (10/50) :** la proposition doit indiquer comment le travail de recherche profitera à l'économie, la santé, l'environnement ou d'autres utilisateurs dans un délai raisonnable. Il faut démontrer un impact tangible ainsi que les bénéfices quant au rayonnement des regroupements participants. La participation de partenaires industriels sera prise en compte. La proposition doit expliquer comment le soutien obtenu des regroupements permettra de demander une subvention appropriée auprès du CRSNG, le FRQNT ou tout autre organisme subventionnaire.

**4b. Défi scientifique (10/50) :** la proposition doit mettre en évidence l'aspect fondamental de la recherche ou de la preuve de concept, les avancées scientifiques que le projet devrait permettre et leur impact.

**5. Contribution à la formation de personnel hautement qualifié (10/50) :** la proposition doit mettre en évidence la formation en recherche des étudiantes et étudiants qui seront liés au projet.

**NOTE IMPORTANTE:** Les projets en recherche appliqué (catégorie 1) seront évalués selon les critères 1, 2, 3, 4a, et 5; ceux en recherche fondamentale (catégorie 2) seront évalués selon les critères 1, 2, 3, 4b, et 5.

## VI. Production de rapports

L'équipe de chaque projet ayant reçu le soutien financier devra fournir un rapport douze (12) mois suivant l'obtention des fonds. Ce rapport devra faire état des objectifs atteints par le travail de recherche en termes de retombées et d'impact attendus ou de l'avancée scientifique que le projet a permis.

## VII. Procédure de dépôt de formulaire

[Formulaire à télécharger](#)

Le demandeur doit remplir le formulaire dédié puis le soumettre au plus tard le **2 octobre 2023** au format électronique PDF via la page de [dépôt de fichier en ligne](#) (sélectionnez "programme de projet fédérateur inter-regroupement").



## VIII. Calendrier

Date cible	Action
1 septembre au 2 octobre 2023	Réception des soumissions de projet
2 octobre 2023	Fermeture du concours
3 au 27 octobre 2023	Tri des soumissions et acheminement des formulaires aux RS impliqués / Analyse des demandes
30 octobre 2023	Annonce des résultats

## IX. Évaluation

Chaque demande sera évaluée par un comité constitué des directeurs des RS impliqués dans le projet ou leur représentant désigné. Ce dernier doit être un cochercheur ou une cochercheuse appartenant au RS et qui ne fait pas partie de l'équipe de recherche menant le projet. Un avis externe au comité pourra être sollicité si cela est jugé nécessaire. Le résultat des évaluations (octroi du financement ou rejet de la demande) sera communiqué au demandeur principal et contiendra le pointage obtenu pour chaque critère considéré ainsi que tout commentaire jugé pertinent.

## X. Questions et informations

Pour toute question veuillez communiquer avec le coordonnateur du programme à [eric.legua@resmiq.org](mailto:eric.legua@resmiq.org) en mettant le coordonnateur ou la coordonnatrice de votre RS en Cc..

Pour [COPL](#) : Marouchka-Maude Brisebois ([marouchka-m.brisebois@copl.ulaval.ca](mailto:marouchka-m.brisebois@copl.ulaval.ca))

Pour [CQMF](#) : Matteo Duca ([matteo.duca@umontreal.ca](mailto:matteo.duca@umontreal.ca))

Pour [INTRIQ](#) : Marc Leclair ([marc.leclair@intriq.org](mailto:marc.leclair@intriq.org))

Pour [ReSMiQ](#) : Éric Legua ([eric.legua@resmiq.org](mailto:eric.legua@resmiq.org))

Pour [RQMP](#) : Chloé Paquet ([chloe.paquet@umontreal.ca](mailto:chloe.paquet@umontreal.ca))

Pour [STARacom](#) : Maru Basanez ([maru.basanez@mcgill.ca](mailto:maru.basanez@mcgill.ca))